La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 7 avril 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Ville de Sainte-Anne-des-Monts Gaspésie

SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 17 MARS 2026

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 17 MARS 2026, À 12 H 00, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Membres du Conseil de ville	*Titre*	*Présent. e.*	*Absent. e.*
Monsieur Simon Deschênes	Maire	☒	☐
Monsieur Mario Dupuis	Conseiller district nº 1	☒	☐
Madame Ariane Lévesque	Conseillère district nº 2	☒	☐
Monsieur Marc Portelance	Conseiller district nº 3	☒	☐
Madame Allison Servant	Conseillère district nº 4	☒	☐
Monsieur Richard Bujold	Conseiller district nº 5	☒	☐
Monsieur Serge Chrétien	Conseiller district nº 6	☒	☐
Autres personnes	*Titre*		
Monsieur Martin Richard	Directeur général	☒	☐
Madame Josée Latour	Trésorière	☒	☐
Madame Andréanne Tousignant	Greffière	☐	☒
Madame Mégane Bogle	Greffière adjointe	☒	☐

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschênes.

26-03-062 1. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil sont présents à la séance;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont signé, préalablement à la tenue de la séance, une déclaration écrite attestant leur consentement unanime à l'ajout d'un point à l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT que cette déclaration est versée au dossier de la séance à titre de pièce justificative;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point :

8. Fermeture du bureau de protection de la faune

ADOPTÉE

26-03-063 2. Autorisation de paiement – Pièces et services techniques RMA inc – Mains de la remontée mécanique

CONSIDÉRANT que le Centre de plein air doit maintenir ses infrastructures en bon état afin d'assurer la sécurité et la qualité des services offerts à la population;

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu de procéder au remplacement des mains du remonte-pente et que celles-ci doivent être fabriquées sur mesure, puisque le modèle d'origine n'est plus disponible sur le marché;

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 7 avril 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de la facture 260 de Pièces & services techniques RMA INC. au montant de 23 564,12 $, taxes incluses, afin de remplacer les 42 mains du remonte-pente du Centre de plein air. Cette dépense sera prise à la dépense de l'exercice et/ou au surplus accumulé.

ADOPTÉE

26-03-064 3. Programme de supplément au loyer - Villa Mgr Bourdages

CONSIDÉRANT que l'organisme La Villa Mgr Bourdages Inc. construit actuellement 36 logements communautaires dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) de la Société d'habitation du Québec (SHQ);

CONSIDÉRANT qu'en vertu du cadre normatif du PHAQ, la contribution municipale doit représenter 40 % de la subvention de base de la SHQ;

CONSIDÉRANT que cette subvention de base de la SHQ s'élève à 7 894 702,54 $ pour un coût total de réalisation évalué à 18 022 821,99 $;

CONSIDÉRANT que la participation municipale minimale requise s'élève donc à 3 157 881,02 $;

CONSIDÉRANT le financement tardif du projet par le Fonds pour le logement abordable (FLA) de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL);

CONSIDÉRANT l'exigence du FLA de proposer des logements abordables à un tarif inférieur à celui établit par la SHQ;

CONSIDÉRANT que la solution pour rencontrer l'exigence d'abordabilité de la SCHL est d'ajouter le Programme de supplément au loyer (PSL) de la SHQ pour 12 des 36 logements;

CONSIDÉRANT que le PSL exige une contribution de 10 % de la part de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ALLISON SERVANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ qu'en plus de sa contribution de plus de 3 millions, la Ville de Sainte-Anne-des-Monts participe au Programme de Supplément au Loyer pour le projet de La Villa Mgr Bourdages inc., en acceptant de s'engager dans une proportion de 10 % pendant les vingt (20) premières années pour 12 unités d'habitation.

ADOPTÉE

26-03-065 4. Approbation des comptes payés et à payer au 12 mars 2026

IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :

- Les comptes payés, chèques n^{os} 43128 à 43147, pour un montant de 158 265,79 $
- Les comptes à payer, chèques n^{os} 43148 à 43203, pour un montant de 211 245,78 $
- Pour un total de 369 511,57 $

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

_____

Josée Latour, trésorière

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 7 avril 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

26-03-066 5. Autorisation de signature - Entente de prestation de services relative au sauvetage d'urgence en milieu isolé – Ville de Matane

CONSIDÉRANT que les villes ont la responsabilité d'assurer la protection et la sécurité de leurs citoyennes et citoyens sur l'ensemble de leur territoire, incluant les secteurs isolés, difficiles d'accès ou non desservis par les voies routières traditionnelles;

CONSIDÉRANT que la Ville de Matane souhaite assurer, pour sa population et ses visiteurs, un accès rapide à des services spécialisés de sauvetage lors d'événements d'urgence dans des environnements non conventionnels;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts possède l'expertise, les ressources humaines, les équipements spécialisés et les capacités opérationnelles nécessaires pour intervenir efficacement lors de situations d'urgence en milieu isolé;

CONSIDÉRANT que les deux Villes reconnaissent l'importance de conclure une entente formelle afin d'encadrer la prestation des services, la gestion des opérations, la répartition des coûts et les obligations respectives;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, en tant que Ville prestataire, l'entente de prestation de services relative au sauvetage d'urgence en milieu isolé avec la Ville de Matane. Une copie de l'entente est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

26-03-067 6. Autorisation de signature – Entente d'entraide mutuelle en matière de sécurité incendie – Ville de Matane

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts et la Ville de Matane ont compétence en matière de sécurité incendie sur leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts et la Ville de Matane peuvent être appelées à intervenir en entraide, conformément à la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q. chapitre S-3.4), à l'extérieur du territoire couvert par leur service de sécurité incendie respectif;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette loi, le coût de l'aide est à la charge de la municipalité qui l'a demandée et qu'il peut faire l'objet d'un tarif déterminé conjointement entre la Ville de Sainte-Anne-des-Monts et la Ville de Matane;

CONSIDÉRANT que les articles 468 et suivant de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) permettent à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts de la Ville de Matane de convenir d'une entente intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, l'entente d'entraide mutuelle en matière de sécurité incendie avec la Ville de Matane. Une copie de l'entente est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

26-03-068 7. Autorisation d'un appel d'offres public - Asphaltage par recouvrement

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite prioriser la réfection de la 1re Avenue Ouest, en cohérence avec la démarche de dynamisation du centre-ville et le projet de revitalisation à venir;

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 7 avril 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser l'appel d'offres public pour la réalisation de travaux d'asphaltage par recouvrement sur une partie de la 1re Avenue Ouest;

Que le directeur des travaux publics, M. Jean-François Landry, soit autorisé à signer au nom de la Ville toute documentation en lien avec ce projet.

ADOPTÉE

26-03-069 8. Fermeture du bureau de protection de la faune desservant Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT l'importance des agents de la faune pour la protection des habitats, la surveillance du territoire, la lutte contre le braconnage, la gestion de la faune, la sécurité publique et l'application des lois;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a annoncé, ou envisage, la fermeture de certains bureaux de la protection de la faune, notamment ceux de Causapscal et de Chandler, et possiblement celui de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT que cette fermeture entraînerait une baisse de services essentiels ainsi qu'une perte d'emplois locaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts exprime son désaccord face à cette fermeture et demande au gouvernement du Québec de maintenir les services et les emplois dans notre région;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts informe le gouvernement du Québec de sa disponibilité à collaborer afin d'identifier des solutions permettant le maintien et le renforcement des services de protection de la faune en région;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et au député de Gaspé.

ADOPTÉE

9. Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

26-03-070 10. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR ALLISON SERVANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 13h48.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

MÉGANE BOGLE
GREFFIÈRE ADJOINTE

****